
Achèvement de l'enregistrement dans le PsyReg



Après divers ajustements internes, nous sommes maintenant en mesure d'annoncer que la transmission à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) des données de tous les membres ASP pour leur inscription dans le registre des professions est achevée. Sous la rubrique «Autorisation de pratiquer la psychothérapie au sens de la LPsy», il figure encore souvent «pas d'autorisation». En fait, les directions cantonales sont responsables de la livraison directe à l'OFSP des informations relatives aux autorisations de pratiquer. [En savoir plus...](#)

Aide aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

Par le biais de «l'étude sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux», la Confédération se penche sur un chapitre sombre de l'histoire sociale suisse et entend essayer de réparer en partie le tort causé. Ainsi, les victimes concernées peuvent déposer jusqu'au 31 mars 2018 une demande de contribution de solidarité s'élevant à maximum CHF 25'000 ainsi que de recourir à d'autres mesures prévues. Le formulaire de demande et d'autres informations sont disponibles sur Internet. [En savoir plus...](#)



Directives de l'EAP concernant la religion, les pratiques spirituelles et les méthodes ésotériques



En complément à ses principes éthiques, que nous avons présentés dans notre newsletter n°10/2016, l'European Association of Psychotherapy EAP a adopté en septembre de cette année des directives abordant des sujets tels que la psychothérapie et la religion, les pratiques spirituelles et les méthodes ésotériques (*EAP Guideline on the issue of Psychotherapy and Religion, Spiritual Practices and Esoteric Methods*). Afin de contribuer à une meilleure compréhension de ces directives, nous les avons traduites librement en français. [En savoir plus...](#)

Recensions de livres souhaitées

Vous lisez actuellement un livre passionnant qui pourrait intéresser vos collègues professionnels? Avez-vous un livre préféré, dont vous êtes persuadé qu'il faut l'avoir lu? Nous serions heureux de publier dans nos deux revues à jour et *Science Psychothérapeutique* des recensions de livres qui traitent d'ouvrages spécialisés se relevant pertinents pour la psychothérapie, d'essais ou de romans abordant des sujets stimulants.

Notre secrétariat se réjouit de recevoir vos propositions. Merci de tout cœur.



Bon à savoir: assurances avantageuses pour les membres de l'ASP

Thème du jour: l'assurance protection juridique

En tant que membre de l'ASP, vous pouvez profiter de prestations d'assurance avantageuses. Avec par exemple une prime annuelle de CHF 365.-, vous bénéficiez à la fois de l'assurance professionnelle (pour le cabinet) et privée – et ce pour toute la famille vivant sous le même toit. Pour les questions juridiques, vous disposez de **15 heures de consultation gratuite** (par ex. évaluation d'une situation juridique, examen d'actes juridiques, évaluation des perspectives de succès, recommandations sur les mesures juridiques à prendre, etc.)

Votre interlocutrice en assurance protection juridique: Swiss Quality Broker AG, Mme Laila Primoceri, tél. 058 508 08 17.

Conclusion de fin d'année de la présidente



Abordons d'emblée ce qui est désagréable: malheureusement cette année encore s'achève sans que le conseiller fédéral Alain Berset ne prenne de décision au sujet du si, quand et comment il est prévu de passer du modèle de délégation à celui de prescription. Quelques membres nous ont reproché un manque d'action, nous – leur association professionnelle – n'aurions pas accompli suffisamment d'efforts afin de susciter enfin une prise de décision. À cet égard, je ne peux que rappeler qu'en collaboration avec les deux autres associations, nous traitons ce sujet de façon intensive depuis trois ans et qu'ensemble nous avons entrepris tout ce qui était dans notre pouvoir pour faire activer le processus. Ainsi, nous ne pouvons que vous réitérer l'assurance que nous poursuivrons notre travail également l'année prochaine.

Une bonne nouvelle provient du processus d'accréditation qui a entamé une phase décisive. Les experts ont commencé les visites in situ en se rendant dans les instituts de formation postgrade au bénéfice d'une accréditation provisoire afin de procéder aux observations visuelles, interroger les acteurs impliqués et se livrer à une analyse critique des activités des instituts. Leur avis constitue un critère important dans la décision de la remise ou non de l'accréditation définitive aux instituts. L'ASP dans sa fonction d'organisation responsable de sept instituts de formation postgrade (un institut a malheureusement retiré sa demande) est directement impliquée dans ce processus. En principe, la plupart des décisions seront prises au cours de l'année prochaine.

Sur le plan interne, l'association clôture l'année en ordre. Nous avons entrepris un large assainissement des structures, remanié tous les règlements et actualisé les statuts que nous présenterons à l'assemblée des membres du printemps 2018 pour adoption. Au niveau des ressources humaines, nous sommes de nouveau au complet: la conférence de la Charte a une nouvelle présidente, nous avons un nouveau médiateur et un nouveau membre de la commission d'éthique, tous deux pour la Suisse alémanique. Ainsi, nous sommes en mesure de nous consacrer à nouveau à des sujets de fond, ce qui nous réjouit énormément. Le comité a déjà prévu une réunion en janvier pour définir les stratégies que nous vous dévoilerons volontiers.

Il me reste à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée cette année. Nous nous réjouissons de toute prise de contact et restons volontiers à votre disposition pour vous apporter des conseils et de l'aide.

Je vous adresse mes meilleurs souhaits pour les jours de fête à venir et une excellente nouvelle année!

Cordialement,



Gabi Rüttimann

Impressum: Webmaster: Fredi Gut

Texte et élaboration: Marianne Roth, Ursula Enggist

Traduction: Claudia Menolfi

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, asp@psychotherapie.ch



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre newsletter, veuillez cliquer [ici](#).